
Commission des besoins et des usages
du CNIG

25/09/2025

Projet de Groupe de Travail pour la création d'un Standard PCS et PICS



01.

Contexte réglementaire



Fondements du PCS et du PICS

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile:

Instauration des PCS et des PICS.

Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile :

-rend les PICS obligatoires si au moins une commune a une obligation de PCS

-Elargissement des critères rendant obligatoire la réalisation de PCS

Décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure

Échéances réglementaires :

-Réalisation et l'actualisation des PCS est fixée au mois d'**octobre 2024**

-Réalisation des PICS est fixée au mois de **novembre 2026**

Droit à l'information des citoyens

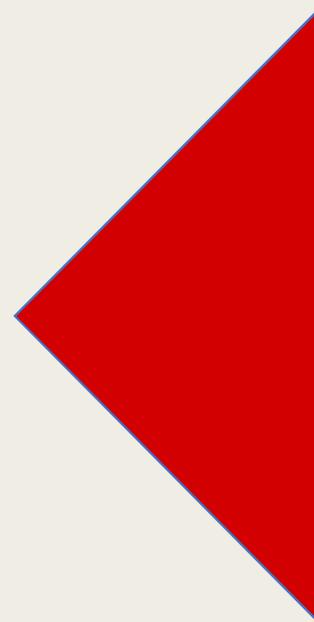
Article L.125-2 du Code de l'Environnement

-Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.

Ce droit à l'information se traduit par :

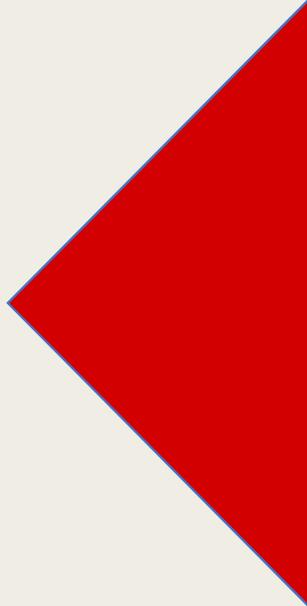
- L'obligation de mettre en place un DICRIM(document d'information communal sur les risques majeurs) ainsi qu'un PCS (si la commune entre dans les critères de l'art L731-3 du code de l'environnement).



Définition du PCS

Art. L731-3 du code de la sécurité intérieure

Le plan communal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

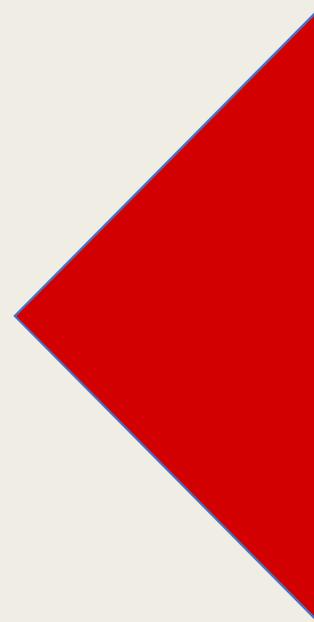


Définition du PICS

Art. L731-4 du code de la sécurité intérieure

Le plan intercommunal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et organise, au minimum :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

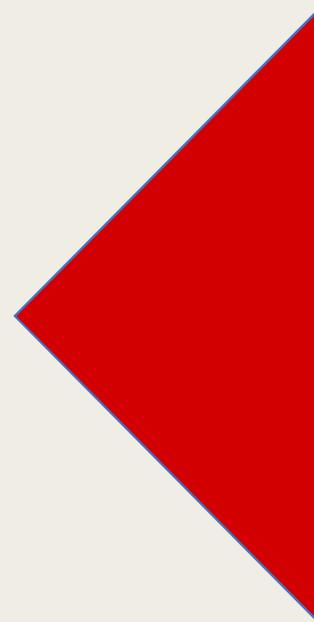


Obligation de réaliser un PCS

Art. L731-3 du code de la sécurité intérieure

Le PCS est obligatoire pour chaque commune :

- Dotée d'un PPRN / PPRM prescrit ou approuvé ;
- Dans le champ d'application d'un PPI ;
- Dans un des territoires à risque important d'inondation ;
- Reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- Dans les territoires régis par l'article 73 de la constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- Dans une zone de sismicité supérieure ou égale à 3/5 ;
- Sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée



Etat d'avancement national

Structures concernées:

-1 125 EPCI

-22 000 communes (8 200 de plus)

Source : site AMF juin 2022

Documents existants

-> 13 300 PCS (dont 10 257 communes soumises à l'obligation)

--~30 PICS

--~600 Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC : dispositif pas obligatoire)

Source : P. BLANC, DGSCGC, mai 2025



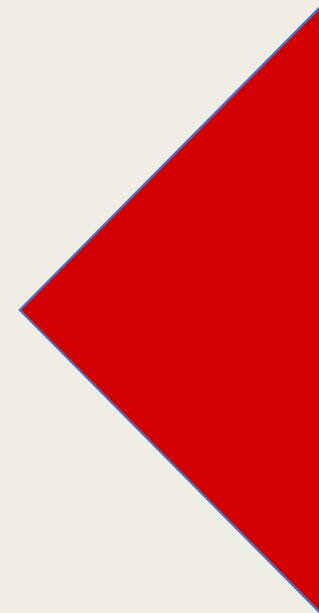
02.

Contenu du PCS et du PICS



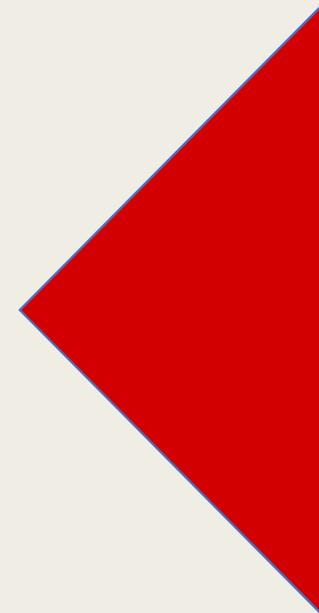
Contenu du PCS

- L'identification des enjeux dont le recensement des personnes vulnérables et des zones et infrastructures sensibles pouvant être affectées ;
- L'organisation afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités.
- Le DICRIM intègre les éléments relatifs à la protection des populations. Après sa réalisation, le DICRIM est inséré au PCS.
- Mise en œuvre de la RCSC et prise en compte des bénévoles.
- L'organisation du PCC, ou la participation du maire ou de son représentant à un poste de coordination intercommunal.
- Les actions préventives et correctives relevant de la compétence des services communaux. L'inventaire des moyens de la commune, ou pouvant être fournis par des personnes publiques ou privées.



Contenu du PICS

- Une mise en commun de l'**analyse des risques identifiés** et du recensement des enjeux de chaque commune membre ainsi qu'une analyse des risques pouvant survenir simultanément à l'échelle intercommunale;
- Les **modalités d'appui** à toutes les communes membres.
- Un **inventaire des moyens mutualisés**
- Un **recensement des ressources** et des outils intercommunaux .
- **Mise en œuvre de la Réserve Intercommunale de Sécurité Civile**
- L'organisation et la planification de la **continuité d'activité et du rétablissement des équipements et missions de l'EPCI.**
- Les **dispositions spécifiques** pour faire face aux conséquences prévisibles des risques recensés sur le territoire intercommunal





03.

Historique de la démarche



Positionnement du SDIS03

- Accord de principe validé en octobre 2024 :

Projet sur 3 ans à compter du 01/01/2026.

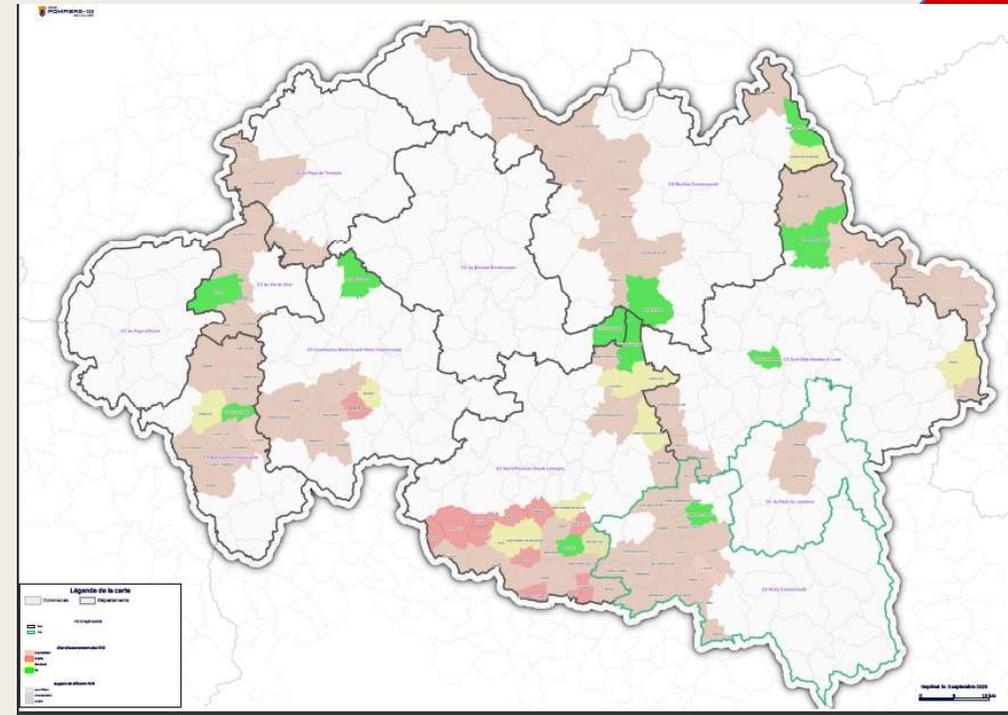
Convention bipartite à signer entre EPCI et SDIS

Soutien du SIDPC

10 intercommunalités concernées seulement 2 PICS.

-Accompagnement sur :

- Formation (collaboration avec le CNFPT)
- Analyse des risques
- Recensement des moyens
- Fourniture d'un support méthodologique et d'outils
- Vérification de la conformité aux exigences légales
- Planification et coordination des exercices



Echanges

- **Echanges avec d'autres structures :**
 - Irma : accompagnement des communes
 - SDIS 35 : analyse des PCS
 - SDMIS : souhait d'agrèger les PCS et les PICS
 - SDIS 91 : intérêt pour la mise en place du modèle de données
 - SDIS 57: Accompagnement des communes
 - CD 18: SDIS 18 sensibilisation des communes
 - CDG 40 : Accompagnement des communes
 - Entente Valabre: Intégration des PCS et des PICS dans CRIMSON : gestion transversale des crises

- **Echanges avec les stagiaires du CNFPT**
Itinéraire de conseiller en management des risques.



04.

Opportunité de la création
d'un standard

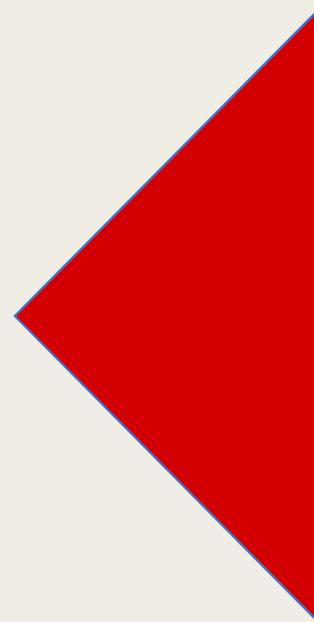


Objectifs du standard

ACCOMPAGNEMENT

Fournir des modèles aux communes et intercommunalités pour leur éviter une réflexion sur la structuration de fichiers :

- *Annuaire des moyens humains,
- *Liste des moyens matériels et d'alerte
- *Liste des personnes vulnérables
- *Suivi des évolutions des documents
- *Suivi des exercices



Objectifs du standard

MUTUALISATION

Pouvoir agréger les PCS et les PICS aux niveaux supérieurs sur les éléments principaux:

*Diagnostic:

- Zonages des aléas pris en compte
- enjeux répertoriés

*Inventaires et localisation des moyens matériels et des dispositifs de sauvegarde

*Annuaire



Appariement nécessaire avec d'autres standards: géostandard
Risques profil PPR, ERP.

? Bases de données référentielles (BD TOPO IGN?)

Mise en place d'une symbologie commune

Objectifs du standard

FACILITER LA MISE A JOUR

*Intégration dans les logiciels de gestion de crise et les plateformes mutualisées:

Exemples : Jaguards, CRIMSON, Numerisk, Predict, logiciels spécifiques (GIP ATGeRI, Cyprès, Grandes intercommunalités).

*Meilleure interopérabilité des données.



Ressources potentielles pour le GT

Echanges avec plusieurs personnes de structures différentes:



- AITF GT prévention et gestion des risques: Accord sur la participation.
- CEREMA : Xavier NIEL animateur du club PICS (regroupe plus de 200 intercos)
- DGSCGC

Reste à prendre contact avec d'autres éditeurs de logiciels et l'association CYPRES.

Echéancier potentiel

Rédaction du mandat et passage en commission des besoins et des usages du 25/09/2025

Septembre 2025

Mise en place du GT : Relance des personnes intéressées et organisation.

Octobre 2025

Identification des documents et des données à standardiser

1er semestre 2026 avec l'appui de l'IA Lab de l'ENSOSP

Rédaction du standard et du modèle de données

2ème semestre 2026

- Symbologie
- Modèles de fichiers
- Rapprochement avec les standards PPR et ERP



L'identification du pilote est en cours.

Sources documentaires

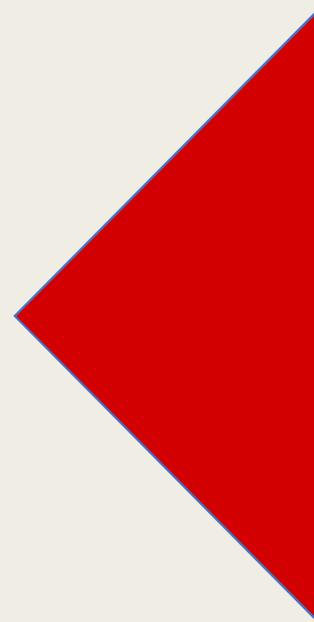
[-https://www.legifrance.gouv.fr/](https://www.legifrance.gouv.fr/)

[-https://www.irma-grenoble.com/](https://www.irma-grenoble.com/)

[-https://www.amf.asso.fr/](https://www.amf.asso.fr/)

[-Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde \(PCS / PICS\) | Sécurité civile et gestion des crises](#)

-Supports de formation fournis dans le cadre de l'itinéraire de conseiller en management des risques



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

 *Retrouvez-nous sur les réseaux*

@POMPIERS03

